



2024/2025

ÉCOLE FONDAMENTALE COMMUNALE HENRI FRICK

PROJET D'ÉCOLE

RUE BRAEMT 55/57 - 1210 SAINT JOSSE-TEN-NOODE

2024 / 2025

ÉCOLE FONDAMENTALE COMMUNALE

HENRI FRICK

RUE BRAEMT 55/57

1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Il faut prendre le temps de raconter des histoires, de s'exposer à l'autre, de lui avouer à demi-mots notre fragilité, d'hésiter de s'emballer, de laisser s'échapper ces petits bouts d'humanité que nous cachons si bien.

Philippe Meirieu



LES VALEURS DE NOTRE ÉCOLE

L'épanouissement personnel de chaque enfant.

La bienveillance entre tous les acteurs de l'école.

La collaboration et l'entraide.

Le respect de l'autre et ce en exploitant cette richesse qu'est la diversité culturelle de notre population scolaire.

L'autonomie de chaque élève en stimulant la confiance en soi.



1. GÉNÉRALITÉ

1.1.

INTRODUCTION

L'école, au service de l'enfant, l'accueille et l'éduque en tant que citoyen ; elle le prépare à la vie en tenant compte de sa formation intégrale, qu'elle soit :

Intellectuelle : l'école met en place les moyens utiles pour maîtriser la langue de l'enseignement, les mathématiques, l'éveil scientifique et le néerlandais. L'école respecte les nouveaux programmes ainsi que les textes du décret Missions.

Affective et sociale : l'école encadre les enfants et leur apprend à accueillir les autres, à les respecter, à les accepter.

Artistique et physique : au travers d'activités manuelles diverses, l'école développe les dons artistiques des enfants. Grâce aux cours de gymnastique, l'enfant se développe physiquement.

Le projet d'école de EFC Henri Frick définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes de l'équipe éducative.

L'école travaille en étroite collaboration avec les centres d'inspection médicale scolaire, psycho-médico-social.

Ce projet d'établissement a été élaboré par l'ensemble de l'équipe pédago-éducative et de la direction de l'école.



1.2.

LES OBJECTIFS DU DÉCRET MISSION

24 juillet 1997

En conformité avec les textes légaux, nous poursuivons simultanément les objectifs suivants :

Article 6

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves,
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle,
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

1.3.

UN LIEU D'OUVERTURE

Notre école accueille des enfants de tous horizons et se veut donc multiculturelle en prônant la tolérance et le respect des autres. Des activités d'éducation au civisme et à la démocratie sont proposées au sein des classes, avec comme finalité que l'enfant devienne un citoyen dans la société actuelle.

Les contacts avec les familles sont organisés sous forme de réunions de parents individuelles ou collectives, par demande écrite via le journal de classe ou par le site de l'école.

Notre école bénéficie d'un subside octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'encadrement différencié. Ce subside participe aux frais des activités culturelles extérieures, à l'achat de matériel spécifique. Cela permet d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. L'école lutte activement contre l'absentéisme en lien avec le ROI.



2. LE PROJET

2.1.

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

Au sein de chaque classe, les enseignants créent des situations défis, des problèmes, des travaux de groupes et des projets permettant aux enfants d'être acteurs de leurs apprentissages.

Pour les élèves en difficulté, des activités de différenciation sont organisées.

Différents projets sont mis en oeuvre, selon les années, au sein et/ou en dehors de l'école.

2.2.

EVEIL AU DÉVELOPPEMENT CORPOREL

En maternel, une psychomotricienne propose aux enfants des activités permettant de se construire, de s'affirmer, de prendre confiance en soi au travers du mouvement. Elle leur offre la possibilité de libérer leurs émotions par rapport à l'espace, aux objets, à leur corps et celui des autres.

En primaire, les enfants participent à des activités d'éducation physique qui favorisent :

- la prise de conscience de soi,
- la relation avec les autres,
- le respect de l'autre et de soi-même,
- la structuration spatiale,
- le fair-play,

■ le travail et esprit d'équipe

■ l'encouragement, la ténacité, le dépassement de soi.

Des cours de psychomotricité relationnelle se donnent également pour les enfants qui en éprouvent le besoin.

Pour les plus grands, des journées sportives et sorties (escalade, patinoire, course de fond...) sont organisées chaque année en collaboration avec le professeur d'éducation physique et le service des sports de la commune de Saint Josse-ten-Noode.

La piscine est obligatoire, les enfants doivent avoir leur équipement (selon disponibilité du bassin de natation).



2.3.

ÉVEIL À LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

Notre école profite d'activités variées proposées par la bibliothèque « Le Livre Animé » selon les disponibilités, les besoins et souhaits des différentes classes. De nombreux romans et albums sont mis à disposition des élèves.

Un projet théâtre existe dans l'école depuis 2008 pour les élèves de 6ème année en partenariat avec le théâtre "Le Public". Ils y développent leur expression orale et corporelle ainsi que leur confiance en soi. Ce projet a été étendu aux élèves de 5ème année depuis l'année scolaire 21/22.

Tous les enfants peuvent s'abonner à l'école des loisirs et recevront tous les mois un album adaptés à son âge. Les informations de paiement et réservations sont donnés au mois de septembre dans le respect de la gratuité.



2.4.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Nous élaborons avec les enfants les règles de vie en communauté au sein des classes et de l'école. Ces règles visent à développer le respect de l'autre et le bien être de chacun à l'école.



2.5.

ÉVEIL SCIENTIFIQUE

Dans toutes les classes, des projets, des expériences scientifiques, des situations problèmes, des situations d'observation sont organisées.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne :

■ L'éveil à l'environnement :

Nous encourageons les enfants à devenir des citoyens responsables. Cette éducation vise à permettre à l'enfant de comprendre le milieu dans lequel il vit, de s'y comporter de manière positive et d'évaluer correctement les incidences sur l'environnement par son propre mode de vie. En pratique, au sein de chaque classe, les déchets sont sélectionnés et triés et chez les plus grands, des apprentissages sont réalisés pour utiliser l'énergie de manière rationnelle.

■ L'éveil aux mathématiques :

L'éveil aux mathématiques permet de travailler par la manipulation et les expérimentations : le dénombrement, les classifications, les sériations, les mesures, l'identification des formes, des faire des comparaisons, des collections. Il permet également d'aborder des notions d'espace et de temps.

2.6.

ÉDUCATION À LA SANTÉ

Dans les classes, des projets sont réalisés pour aider les enfants à privilégier une alimentation saine et une bonne hygiène corporelle.

Le service de Promotion de la Santé intervient dans les classes selon les enfants et les problèmes spécifiques.



2.7.

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.

Les réalisations de l'enfant sont le témoignage de sa vision du monde, de ce qu'il y voit, de ce qu'il en comprend, de ce qu'il en retient, de ce qu'il ressent.



2.8.

SUPPORT NUMÉRIQUE

En conformité avec la transition numérique, les enfants réalisent des séquences d'apprentissage sur tablette. Ces séquences viennent compléter les apprentissages.

De la sensibilisation à l'utilisation intelligente des écrans viendra s'associer à nos différents projets dans lesquels s'inscriront l'utilisation de ces outils.



2.9.

ÉVALUATION DES ENFANTS

L'école est respectueuse des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant. Les enseignants vérifient et évaluent régulièrement leurs acquis.

En concertation avec les différents intervenants (enseignants, logopède, CPMS, direction, assistante sociale,...), des stratégies sont mises en place pour leur permettre de revenir à des étapes antérieures afin de progresser. Des prises en charge extérieures peuvent être proposées aux parents suivants leurs besoins (orientation vers les écoles de devoir...).



2.10.

TRAVAUX À DOMICILE

Les enfants ont à réaliser des travaux à domicile dont le cadre est défini par la loi. Ces travaux sont à réaliser par l'enfant seul et reprennent les notions enseignées.

Dès la 1^o primaire, le travail à domicile porte essentiellement sur la lecture journalière.

Il est indispensable d'assurer un suivi à domicile pour les devoirs et les leçons. Les parents s'engagent à participer activement à la réussite de leur enfant.



2.11.

COMMUNICATION

ENTRE L'ÉLÈVE, LES PARENTS ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT

- **Rencontres parents/enseignants**: plénière en septembre, particulière en cours d'année ou à la demande de l'une ou l'autre partie.
- **Rencontres informelles** enseignants /parents.
- **Travail en équipe** : enfant/enseignant/parents/P.M.S.
- **Rencontre logopède** à la demande.
- **Bulletin**, outil de communication des résultats obtenus en primaire.
- **ClassDojo** avec outil de traduction.
- **Organisation de rencontres autour de projets d'école** vécus durant toute une année scolaire : Théâtre, marché de Noël, fancy-fair.
- **Présentation d'expositions**, de projets réalisés avec et par les enfants dans l'école.
- **Site internet** de l'école.
- **Prise de rendez-vous** en ligne via le site.



2.12.

COLLABORATIONS

ENTRE L'ÉLÈVE, LES PARENTS ET LES ACTEURS EXTERNES

L'école compte plusieurs collaborations qui enrichissent les moyens d'action :

-Le centre psycho-médico-social (CPMS)

composé d'une assistante sociale, psychologue, d'une infirmière et d'un médecin. Cette équipe pluridisciplinaire collabore avec les parents qui le souhaitent afin d'aider au développement optimal des enfants.

Rue du Meiboom, 14/3 - 1000 Bruxelles

02/220.28.60 (le mercredi après-midi)

0491/86.49.26 - 0499/77.87.36

-Le centre de Promotion de Santé à l'Ecole (PSE)

composé d'une infirmière et du médecin scolaire, assure le suivi médical des élèves.

Téléphone : 02/220.27.12

- Assistante sociale

Rue Braemt 57 - 1210 Saint Josse-ten-Noode

Anita Delbart

02/223.69.81



- **FOYER**

Rue des Ateliers 25 / 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Téléphone : 02/411.74.95

-**Schola ULB asbl** :

Tuteurs qui aident et soutiennent des groupes de 8 élèves dans la réalisation de leurs devoirs pour les élèves de 1° à 6° années primaire..

- **Théâtre Le Public**

Rue Braemt, 64-70 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Assistante de direction artistique et de production

Deborah Danblon

deborah.danblon@theatrelepublic.be

02/724.24.33

- **Logopède**

Rue Braemt, 57 - 1210 Saint Josse-ten-Noode

Alix Loutte

logopède@henrfrick.be

- **Le lycée Guy Cudell**

Rue de Liedekerke 66/40, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Direction M. H. AZOUM

02/220 28 10



3.

LES CLASSES DE DÉPAYSSEMENT

Une année sur deux, des classes de dépaysement sont proposées aux élèves, selon les projets du moment.

Le séjour, les activités et le transport sont à charge des parents dans le respect des règles de la gratuité.

La participation est obligatoire.

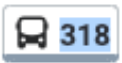
Des apprentissages seront réalisés et exploités, avant, pendant et après celles-ci.



4.

ACCÈS

Bus: 318, 351, 410, 59, 63, 29



De Lijn



STIB

Train: IC, S3, S4, S9



NMBS/SNCB

Métro: 6 et 2

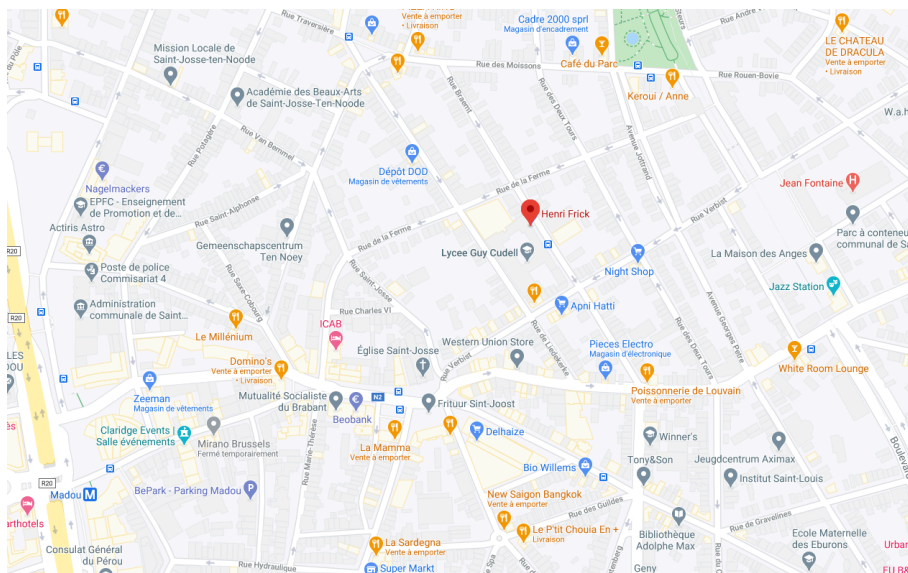


STIB



5.

PLUS D'INFORMATIONS



INFO@HENRIFRICK.BE

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux ou sur
notre site : <https://www.henrifrick.be>

